

IDFT

Prêt Île-de-France Transmission "IDFT"

Fonds de prêt régional dédié aux transmissions d'entreprise en Île-de-France

Pour qui ?

- Tous les repreneurs d'entreprise implantée en Île-de-France
- Les bénéficiaires d'un prêt d'honneur Reprise préalablement consenti par Initiative Melun Val de Seine & sud Seine-et-Marne

Les projets éligibles :

Les projets de reprise d'entreprises :

- Profitables
- Maintenant un **minimum de 3 ETP** (Effectifs en équivalent Temps Plein)
- Dont le montant du plan de financement est supérieur à **100 000€**
- Le financement de rachat minoritaire de parts sociales est exclu

Les caractéristiques du prêt Croissance d'Île-de-France Transmission (IDFT)

- Prêt à la personne physique (à 1 ou plusieurs associés)
- Prêt **sans intérêts** et **sans garantie personnelle** demandée
- Montant (global) variant de **3 000€** à **50 000€**
- Durée de remboursement maximum de 5 ans (60 mois)
- Différé de remboursement possible de 3 mois

Les conditions d'intervention

- Le montant maximal du cumul des deux prêts (PH + IDFT) est fixé à **70 000€**
- Le montant total des deux prêts n'excède pas l'apport personnel du repreneur
- Le montant total des deux prêts est couplé à un prêt bancaire

Une expertise régionale est réalisée en amont du passage en Comité d'Agrément local.